



Comité national de la Biodiversité

Comité national de la biodiversité du 4 décembre 2024

Procès-verbal

La quatorzième réunion plénière de la seconde mandature du Comité national de la biodiversité (CNB) s'est tenue le 4 décembre 2024 sous la présidence de Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques et échanges avec les membres. Elle a réuni 80 membres (titulaires et suppléants) de l'instance.

1. Intervention de Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques et échanges avec les membres

Plus d'un an après la publication de la Stratégie nationale Biodiversité, la présente réunion permet de procéder à un point d'avancement et de débattre des actions à venir, qui devront être poursuivies en dépit des aléas politiques, stratégie en faveur de laquelle le CNB constitue un allié précieux dans la lutte contre le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité et la pollution.

Actuellement, des avancées ont lieu en matière de préservation d'écosystèmes fragiles, restauration des zones humides, plantation de haies, renaturation et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Parallèlement, les travaux relatifs à la protection forte ont progressé, à travers la publication de plusieurs textes, la création par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie d'une zone de protection forte de la mer de corail ou encore le déploiement d'un PNA pour réduire les captures accidentelles de petits cétacés dans le golfe de Gascogne.

La SNB a également servi de guide dans l'élaboration des feuilles de route des COP régionales. Sa mise en œuvre nécessite de mobiliser les différents acteurs concernés, notamment à travers des instances et événements dédiés, tels que le salon de la biodiversité et du génie écologique.

L'un des objectifs à poursuivre au service de cette mise en œuvre consiste à parler des bénéfices de la biodiversité à l'échelle locale.

D'un point de vue budgétaire, il convient d'appuyer la SNB sur des crédits nouveaux, en particulier européens, dont la part qui revient à la France est sous-consommée, et sur une mobilisation accrue des crédits biodiversité.

Avant de conclure son intervention, la ministre signale que les organismes publics et associations environnementales qui ont été l'objet d'agissements violents à l'occasion de manifestations d'agriculteurs porteront plainte.

Echanges

Pascale JOANNOT (Nouvelle-Calédonie) partage un point d'information relatif à l'impact des émeutes de Nouvelle-Calédonie sur le monde associatif. Face à cette situation, l'Agence néo-calédonienne de la biodiversité et la Fondation de la Mer ont décidé de lancer un fonds d'urgence pour venir en aide aux acteurs de l'environnement marin.

Jean-François BRIDET (région Centre-Val de Loire) exprime la nécessité qu'une parole forte soit portée par le gouvernement pour condamner les débordements qui ont affecté les acteurs de la biodiversité, y compris associatifs. Il signale par ailleurs un besoin d'harmonisation à l'échelle des services de l'Etat pour éviter les maladaptations dans le domaine de la protection écologique.

Cédric MARTEAU (LPO) alerte la ministre quant aux perspectives de diminution des effectifs de l'OFB ainsi qu'à l'évolution des financements européens, le programme Life étant menacé alors qu'il emporte 5,4 milliards d'euros d'engagement communautaire en faveur de la biodiversité. Enfin, la LPO s'inquiète du poids du Sénat dans la dérèglementation environnementale.

Agnès PANNIER-RUNACHER estime que certains projets de texte ne reflètent pas les positions partagées par les groupes sénatoriaux.

2. Hommage à Jean-Claude LEFEUVRE

Dominique RICHARD (personnalité qualifiée), Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS (Humanité et biodiversité) et Jean-David ABEL ((Mountain Wilderness France) donnent lecture de deux textes en hommage à Jean Claude LEFEUVRE : [Lien vers l'hommage](#)

3. Présentation de l'état d'avancement de la Stratégie nationale de la biodiversité

Présentation réalisée par Pierre-Edouard GUILLAIN, adjoint à la directrice de l'eau et de la biodiversité (MTE).

[Support de présentation](#)

Après avoir rappelé les 4 axes stratégiques de la SNB, Pierre-Edouard GUILLAIN en détaille la gouvernance : la coordination est assurée par la DGALN avec l'appui de l'OFB, puis à l'échelle territoriale par les DREAL. Celles-ci rendent compte de la mise en œuvre – laquelle passe par les ministères et opérateurs de l'Etat d'une part, les services déconcentrés d'autre part – de la SNB auprès du secrétariat général à la Planification écologique, du CNB, de l'Union européenne et de la Convention sur la diversité biologique.

Dans ce but, il convient de mettre en place un dispositif de rapportage consistant à renseigner annuellement l'état d'avancement des actions de la SNB à travers des indicateurs-clés. Une première présentation est envisagée auprès du CNB en avril, en vue d'un avis à

rendre au mois de juin. Parallèlement, ce rapportage devra s'articuler avec l'élaboration des feuilles de route des COP.

Les actions non démarrées, qui représentent actuellement 22 % des actions inscrites dans la SNB, devront faire l'objet d'une attention particulière lors de la présentation programmée en avril.

Échanges

Clémence REMY (Union nationale de l'apiculture française) exprime l'inquiétude des apiculteurs face à l'arrivée potentielle sur le territoire français d'acariens du genre *Tropilaelaps*.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS (Humanité & Biodiversité) s'enquiert de la mise au point de certains indicateurs, tels que ceux relatifs aux pollinisateurs.

Pierre-Edouard GUILLAIN précise que le règlement européen sur la restauration de la nature prévoit un tel indicateur, qui est en cours de définition et dont la mise en œuvre sera pilotée par l'OFB.

Jean-David ABEL (Mountain Wilderness France) met en évidence l'antagonisme, par rapport aux objectifs de la SNB, de nombreuses mesures et injonctions (non prise en compte des installations industrielles au titre du ZAN, révision des prérogatives de l'ANSES, projet de réintroduction des néonicotinoïdes...).

Pierre-Edouard GUILLAIN souligne qu'il s'agit de déclarations qui n'ont pas donné lieu à des textes.

François BONHOMME (CSRPN) observe qu'il serait utile d'inclure dans le bilan des actions celles qui ne sont pas favorables à l'écologie.

Agnès HALLOSSERIE (IDDRI) remarque que la cohérence des mesures gouvernementales avec la SNB devait être vérifiée par le SGPE.

Maria PELLETIER (Générations futures) s'inquiète de ne pas avoir évoquées, dans l'état d'avancement de la SNB, l'agroécologie et l'agriculture biologique, à l'inverse de la certification Haute valeur environnementale alors que celle-ci n'a pas permis de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Bertrand GALTIER souligne qu'il revient au CNB de réunir de telles priorités dans l'avis qu'il devra émettre en juin.

Pascal FERREY (Chambre d'agriculture de France) mentionne les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires dans le cadre desquels les collectivités sont en train de modifier leurs documents d'urbanisme, ce dont il convient de mesurer les effets sur la biodiversité, dans un contexte de pression foncière sur les terres agricoles.

Hélène BEAU de KERGUERN (Fédération nationale de la propriété privée rurale), ajoutant que la majorité du foncier rural relève de la propriété privée, s'enquiert de dispositifs permettant de reconnaître volontariat des propriétaires.

Pierre-Edouard GUILLAIN confirme l'importance de ces outils, à l'instar des obligations réelles environnementales associées à la stratégie aires protégées.

Guillaume SAINTENY (personnalité qualifiée) se réfère à l'annonce du gouvernement sur l'extension à tout le territoire du prêt à taux zéro alors que la construction de logements neufs contribue à l'étalement urbain ; parallèlement les droits de mutation à titre onéreux augmentent pour l'immobilier existant quand le pays compte 3 millions de logements vacants.

Rémi LUGLIA (SNPN) suggère que le point d'étape, établi en avril, comporte une grille déclinant les engagements des acteurs de la SNB et leurs actions, par cohérence envers le principe de redevabilité.

4. Point d'information

4.1 Nomination au sein du CNB

Bertrand GALTIER, vice-président, cite le nom des nouveaux membres du CNB :

- Au sein du collège composé de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, en qualité de représentante de l'association France urbaine :
 - Mme Delphine BONAMY, adjointe à la ville de Nantes en charge de l'agenda 2030, de la nature en ville et des jardins collectifs, et conseillère à Nantes métropole en charge de l'agriculture, l'alimentation et des forêts, suppléante, en remplacement de M. Thierry SPAS.
- Au sein du collège composé de représentants des établissements publics nationaux :
 - En qualité de représentante de l'OFB :
 - Mme Gaël THEVENOT, suppléante, en remplacement de Mme Audrey COREAU ;
 - En qualité de représentantes d'une agence de l'eau :
 - Mme Sandrine ROCARD, directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, titulaire, en remplacement de M. Marc HOELTZEL.
 - Mme Isabelle MATYKOWSKI, directrice générale de l'Agence de l'eau Artois Picardie, suppléante, en remplacement de Mme Patricia MAUVIEUX
- Au sein du collège composé de représentants des organismes socioprofessionnels, en qualité de représentant des associations d'entreprises agissant dans le domaine de l'environnement :
 - M. Pierre-Yves BURLOT, président de l'association Orée, titulaire, en remplacement de Mme Patricia SAVIN.
- Au sein du collège composé de représentants des associations, organismes ou fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité, en qualité de représentants des associations, organismes ou fondations exerçant des activités de protection de l'environnement, au titre de la Fondation pour la nature et pour l'homme :
 - M. Thomas UTHAYAKUMAR, directeur des programmes et du plaidoyer, titulaire, en remplacement de M. Rémi GUIDOUM.

4.2 Validation du procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2024

Le [compte-rendu de la séance du 18 septembre](#) est validé.

4.3 Lancement du groupe de travail « entreprises et biodiversité »

Présentation réalisée par Sylvain BOUCHERAND, copilote du groupe de travail et représentant de CCI France au comité

Les travaux de ce groupe se déclineront en deux volets : d'une part, un examen des actions mises en œuvre dans le cadre de la SNB, et d'autre part l'identification d'autres leviers de mobilisation des entreprises en faveur de la biodiversité.

La première réunion est prévue le 16 décembre.

4.4 Point d'information sur le futur groupe de travail sur la forêt :

Présentation réalisée par Bertrand GALTIER, vice-président du comité

Pour faire suite aux premiers échanges sur le sujet de la forêt et de la biodiversité, un groupe de travail va être lancé.

Un appel à candidatures de copilotes et de volontaires sera lancé suite à cette réunion.

4.5 Point d'information sur l'avancement des travaux du groupe de travail SNB/SRB :

Présentation réalisée par Valérie NOUVEL copilote du groupe de travail et représentante des départements de France au comité.

Les travaux du groupe de travail se poursuivent avec plusieurs auditions régionales en cours afin d'évaluer les apports des stratégies nationales pour les stratégies régionales et inversement.

5. Point d'information sur la COP 16

Présentation réalisée par Juliette LANDRY (IDDRI) et Didier BABIN (Mab France), copilotes du groupe permanent de veille et d'échange sur l'Europe et l'international du comité.

[Support de présentation](#)

La COP 16 a tenté de palier des manques identifiés lors de la COP 15 sans réussir à remédier à plusieurs faiblesses et difficultés. Des efforts notables sont fournis dans le domaine des biotechnologies (objectif n°3 de la Convention sur la diversité biologique) mais l'on observe toujours des affrontements entre pays du Nord et pays du Sud au sujet de la protection de la biodiversité et de son financement (objectif n°1) ainsi qu'une mise à l'écart des questions liées à l'utilisation durable et harmonieuse de la biodiversité (objectif n°2).

L'on peut par ailleurs regretter que le problème des subventions néfastes ne soit pas suffisamment mis en avant.

Échanges

Jean-David ABEL (Mountain Wilderness France) estime que l'Union européenne ne peut tirer prétexte des réticences ou refus d'avancer de certains pays du Nord, et qu'elle doit déployer des initiatives pour favoriser des progressions.

6. Lancement du groupe d'échange « élaboration du dossier de consultation public pour le Plan national de restauration »

Présentation réalisée par Baptiste MAURY, chef du bureau des outils territoriaux de la DEB (MTE)

Il est proposé de créer un groupe d'échange dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du plan national de restauration ; celui-ci se réunira une à deux fois par mois de janvier à mars et sera constitué des membres volontaires du CNB.

Un appel à participation sera lancé suite à cette réunion.

Échanges

Rémi LUGLIA (SNPN) s'enquiert des modalités de consultation du CNB au fil de l'élaboration du plan.

Baptiste MAURY précise que les contributions du groupe d'échange porteront sur le dossier de maîtrise d'ouvrage et non celui de saisine. La consultation de l'instance sera assurée tout au long du processus.

Jean-Alain DIVANACH (FNSEA) demande si le plan tiendra compte des différences de pratiques agricoles qui existent d'un pays à l'autre.

Baptiste MAURY indique que des discussions ont lieu avec d'autres états membres.

Sébastien GALLET (A-IGÉco) fait part du souhait de l'association fédérative des acteurs de l'ingénierie et du génie écologiques de participer au groupe d'échange.

Didier BABIN (Mab France) interroge la possibilité de mettre en place un suivi des coûts de restauration en fonction des différents objectifs, écosystèmes et technologies.

Baptiste MAURY confirme que ces aspects devront être étudiés.

7. Point d'information sur la cartographie des zones humides et mise en œuvre de la BCAE2 « protection des zones humides et des tourbières »

Présentation réalisée par :

- Marie-Laure METAYER, adjointe à la directrice de l'eau et de la biodiversité (DEB/MTE)
- Sébastien ABRIC, adjoint au chef de bureau de la ressources en eau et des milieux aquatiques (EARM3) (DEB/MTE)
- Marion DOMINIAK, adjointe à la sous-directrice gestion des aides de la PAC (MASAF)

[Support de présentation](#)

Dans un objectif de protection des zones humides, l'exercice de cartographie est destiné à fiabiliser et actualiser des données qui seront mises à disposition des acteurs du territoire. Il s'appuie sur l'identification des zones humides probables (prélocalisation) et un inventaire des zones humides existantes (qui a été réalisé sur 60 % du territoire), celui-ci devant bénéficier de financements pour être complété en vue d'une édition de la carte à la fin de l'année 2026, après une phase d'échanges contradictoires locaux.

Parallèlement, la BCAE2 vient renforcer la protection des zones humides et des tourbières en ce qu'elle intensifie la conditionnalité du versement des aides de la PAC. Les nouvelles

normes correspondantes nécessitent de définir un zonage d'application en croisant les parcelles déclarées au titre de la PAC en 2022, les zones humides effectives et habitats tourbeux.

Dans toutes les parcelles situées en zone humide seront interdits les remblais et dépôts ainsi que l'installation de nouveaux réseaux de drainage, et dans le cas particulier des tourbières, les prélèvements et brûlages (sauf si le plan de gestion prévoit des brûlages).

Échanges

Sébastien GALLET (A-IGÉco) signale qu'une proposition de loi a été déposée au Sénat le 31 octobre 2024 pour restreindre la caractérisation des zones humides aux critères pédologiques et floristiques, ce qui invaliderait une grande partie de la cartographie actuelle.

Olivier SUTTERLIN (MEDEF) suggère que la base de données renseigne également les fonctionnalités des zones humides.

Didier BABIN (Mab France) observe que les inventaires risquent d'éluder les zones humides qui ont été dégradées voire détruites alors que des ressources documentaires disponibles permettraient de les localiser dans le but de les restaurer.

Rémi LUGLIA (SNPN) mentionne en outre les petites zones humides (fossés, mares), difficiles à cartographier.

Bastien COIC (RAMSAR France) alerte quant aux inconvénients de cibler la BCAE 2 sur les sites RAMSAR.

Michel DELMAS (RNF) cite l'exemple de départements ayant déjà cartographié les zones humides de leur territoire et qu'il conviendrait d'utiliser.

Valérie NOUVEL (départements de France) regrette que les interdictions associées aux tourbières risquent d'empêcher des actions de génie écologique.

Marion DOMINIAK indique que les projets déclarés d'utilité publique pourront bénéficier de dérogations.

Selon François BONHOMME (CSRPN), le modèle utilisé pour la prélocalisation des zones humides devrait intégrer le facteur « changement climatique » afin d'anticiper leur évolution.

Pascal FEREY (Chambre d'agriculture de France) demande si les documents d'urbanisme approuvés par les commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers seraient revus dans le cas d'un changement de nomenclature.

Par ailleurs, il souligne qu'une partie des zones humides sont actuellement exploitées par des agriculteurs en polyculture et élevage voire en élevage extensif ; de nouvelles normes associées aux bâtiments d'élevage et aux rejets d'eaux risqueraient de faire générer de lourdes contraintes pour ces exploitants.

Enfin, il convient de tenir compte des effets délétères que pourrait occasionner une cessation de l'exploitation des tourbières qui constituent des réserves d'eau douce essentielles pour certains territoires.

Jean-Alain DIVANAC'H (FNSEA) souligne que beaucoup de tourbières et zones humides ne se trouvent pas sur des parcelles agricoles ; pourtant, les mesures relatives à la BCAE2 viennent durcir les contraintes pesant sur les agriculteurs. Il précise que les agriculteurs sont exaspérés par les positions dans certains territoires. Il précise, tout en le regrettant, que les propos tenus ce jour sont de nature à générer des « actions qui dépasseraient l'entendement ».

Jean-David ABEL (Mountain Wilderness France) rappelle que le CNB est dédié à la protection et à l'amélioration de la biodiversité. Il répond que ces propos, identifiables à des menaces, sont inacceptables dans cette enceinte.

8. Point d'information sur le PNACC3 et discussion sur la contribution éventuelle du CNB

Présentation réalisée par :

- Lucie SENECHAL adjointe à la cheffe du bureau d'adaptation au changement climatique (DGEC/MTE)
- Ophélie RISLER, directrice de projet adaptation au changement climatique (DEB/MTE)

Support de présentation

Compte tenu de la durée de vie des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et de l'insuffisance des efforts produits pour en réduire les émissions, leurs impacts imposent l'adoption d'une politique d'adaptation.

Pour élaborer le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), la trajectoire de réchauffement de référence retenue sur la base des travaux du GIEC porte sur +2°C en 2030 et +4° en 2100.

Les impacts identifiés consistent principalement en des vagues de chaleur, submersions marines, recul du trait de côte, inondations et crues, incendies, sécheresse, cyclones, retrait et gonflement des argiles.

A l'échelle du cycle de l'eau, le scénario principal prévoit une augmentation de la fréquence des inondations et des épisodes de pluie intense, une baisse du niveau des cours d'eau en été, des pénuries d'eau douce et un allongement des périodes de sécheresse.

Le recul du trait de côte concerne actuellement 20 % du littoral et suppose une relocalisation de certaines activités.

Le PNACC comporte 51 mesures concrètes qui ciblent les populations et les territoires les plus à risques, en veillant à ne pas accroître ou créer d'inégalités.

Le rapport établi par la Fondation pour la recherche sur la biodiversité identifie trois réponses possibles de la part des écosystèmes : adaptation et évolution, changement d'aire de répartition, survie ou extinction. L'effet du changement climatique actuellement observable se traduit notamment par un décalage des zones climatiques vers le nord avec une désynchronisation des calendriers biologiques.

Les enjeux ayant trait à la biodiversité sont traités dans le PNACC sous deux aspects : augmentation de la résilience des écosystèmes et promotion des solutions d'adaptation fondées sur la nature.

Échanges

Bertrand HAUCHECOME (AMF) remarque que la majorité des mesures du PNACC concernent les communes et s'inquiète à ce titre que le plan revienne à instaurer des normes supplémentaires sans s'accompagner de financements suffisants.

Lucie SENECHAL mentionne le fonds vert, qui n'est pas encore très sollicité par les collectivités, pourrait financer des mesures d'adaptation.

François BONHOMME (CSRPN) estime contre-productif de lister des solutions en regard de perspectives très alarmantes (augmentation de la température moyenne à hauteur de 4°C, effondrement de la biodiversité).

Lucie SENECHAL affirme que le PNACC permet de faire prendre conscience à la population des profonds changements liés à cette augmentation de la température et de la nécessité de définir les priorités de préservation.

Pascal FEREY (Chambre d'agriculture de France) déplore que le pacte sur la haie privilégie les linéaires de haies replantées et néglige les caractéristiques des linéaires existants dont une grande partie sont en phase de déclin. Il regrette par ailleurs l'iniquité des mesures de renaturation prévues en zones agricoles et dans les espaces urbanisés, alors que ces derniers présentent un très vaste potentiel de désimperméabilisation.

Pierre-Edouard GUILLAIN rappelle qu'il s'agit d'un axe majeur du plan Nature en ville et d'un objectif du plan de gestion des eaux pluviales. Par ailleurs, les SDAGE comportent aussi des objectifs de désimperméabilisation au titre desquels des actions précises sont ciblées à l'échelle des collectivités.

Ophélie RISLER ajoute que la mesure 13 du PNACC, relative à la renaturation des villes, ainsi que la mesure 21 liée à la ressource en eau emportent des actions de renaturation des sols en vue d'une meilleure infiltration de l'eau.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS (Humanité & Biodiversité) suggère que le CNB, compte tenu des délais, contribue au PNACC par l'intermédiaire des cahiers d'acteurs.

Bertrand GALTIER confirme la pertinence de cette démarche encourageant les membres du CNB à déposer des contributions au titre des organisations qu'ils représentent.

Rémi LUGLIA (SNPN) identifie une minoration de la « nature ordinaire » dans l'approche qui a présidé à l'élaboration du plan : il conviendrait d'identifier les impacts du changement climatique sur cette nature ordinaire mais également de démontrer dans quelle mesure celle-ci peut constituer un creuset d'outils et solutions.

Il recommande par ailleurs d'intégrer davantage à la réflexion la dimension des réseaux écologiques.

Enfin, seule la restauration active est envisagée parmi les mesures alors que des processus de restauration passive seraient tout indiqués dans certaines configurations.

En conclusion, Bertrand GALTIER remercie les personnes présentes pour leur participation aux débats et les convie à la séance suivante, prévue le 28 janvier 2025.

La séance est levée.